Conseil général

Séance n° 1

du jeudi 12.06.2008, de 19:30 à 21:15, salle de gymnastique de St-Romain

Président Marco AYMON

Secrétaire Rita BONVIN

Présents Béatrice AYMON, Christophe AYMON, Sophie BETRISEY, Alexandre BLANC,

Serge BLANC, Gabrielle BOLLE, Patrice CHABBEY, Daniel COTTER,

François DARBELLAY, Frédéric FOURNIER, Laurette GAUDIN,

Benoît JOLLIEN, Nicole JOLLIEN, Bertrand MOOS, Bernard MORARD, Gino MORARD, Suzie PARADIS ZUFFEREY, Didier PLASCHY,

Hervé SCHILD, Richard TRAVELLETTI, Marilyn THURRE, Bertrand VIANIN.

Excusés Gilles CHABBEY, Patricia CONSTANTIN, Clément CRETTAZ, Alain GOLLUT,

James GAILLARD, Jean-Pierre RIAND.

Pour le CC : Philippe JUILLARD.

Conseil municipal Georgy BETRISEY, Jacques BLANC, Serge AYMON, Luc BETRISEY,

Nicole BONVIN, Dominique SAVIOZ, Thierry FOLLONIER.

Représentant de la fiduciaire : Bernard CHABBEY

DEBATS

1	100.02	Conseil général

Mot de bienvenue et ouverture de la séance par Marco AYMON, Président du Conseil général.

Il informe l'assemblée que la municipalité a sollicité le bureau du Conseil général pour le traitement d'un crédit complémentaire concernant la réalisation de la Place de l'Hôtel et de la Pentecôte. Le document a été transmis à la commission de gestion et aux membres du CG. Le bureau a décidé à l'unanimité de renvoyer cette demande à l'an prochain, lors de l'approbation des Comptes 2008.

Mot de bienvenue et salutations d'usage par Georgy BETRISEY, Président de commune.

1. Liste des présences

Ont signé la liste des présences 24 conseillers généraux, le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

La convocation est parvenue aux conseillers généraux dans le délai légal et contenait les pièces nécessaires à l'étude des points à l'ordre du jour.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1. Contrôle des présences.
- 2. Approbation de l'ordre du jour.
- 3. Approbation du PV de la séance plénière du 13.12.2007.
- 4. Approbation des crédits complémentaires.
- 5. Approbation des Comptes 2007.
- 6. Postulat P-21.02.2008-06 : plan directeur communal des cheminements piétons.
- 7. Divers.

L'ordre du jour est adopté.

Alexandre BLANC, Nicole JOLLIEN et Nicole BONVIN annoncent une intervention dans les « Divers ».

Le Président : Dans la convocation, vous avez pu lire qu'une présentation de l'avant-projet de la crèche pourrait avoir lieu. Au vu de l'avancement du dossier et en accord avec la conseillère Dominique SAVIOZ, cette présentation est reportée.

3. Approbation du PV de la séance plénière du 13.12.2007

Patrice CHABBEY demande que le PV soit plus complet et que le l'OJ figure sur le site internet de la commune.

Le Président informe Patrice CHABBEY qu'une décision du bureau a été prise sur la forme des PV et qu'il est impossible de tout noter; il invite les conseillers généraux présents à être des relais d'information auprès de la population, celle-ci pouvant par ailleurs assister aux séances.

Selon le Secrétaire communal, l'OJ devrait être sur le site depuis le début de la semaine.

Rita BONVIN réitère sa demande que, conformément à ce PV, l'audit de Télé Anzère SA soit transmis au bureau du CG.

Le PV est adopté sans modification.

4. Approbation des crédits complémentaires

Le Président : Conformément à la loi sur les communes, Lco art. 4 et 5, ainsi qu'à l'art. 7 du RCG, nous aurions pu englober ce point avec les comptes. Comme ces dernières années, le bureau a décidé de le traiter séparément. Je demanderai à la commission de gestion de nous présenter en premier lieu les crédits complémentaires, puis les comptes au point 5 de l'ordre du jour.

Résumé du rapport concernant les crédits complémentaires et remarques sur les amortissements extraordinaires par le Président de la commission de gestion Bernard MORARD.

Les Chefs de groupe, Alexandre BLANC pour le groupe PDC, Gabrielle BOLLE pour le groupe PS et Nicole JOLLIEN pour le groupe EC acceptent l'entrée en matière.

Ouverture du débat

A la rubrique 5 Prévoyance sociale, point 570.33, home, Patrice CHABBEY annonce qu'il refusera ce crédit complémentaire car cette manière de faire ne présente pas une vision concrète des coûts globaux.

Pas d'autre intervention sur cet objet ni sur les autres crédits complémentaires.

Le Président annonce un premier vote pour le crédit complémentaire concernant l'amortissement extraordinaire du home, puis un second sur l'ensemble des autres objets.

Vote

Le crédit complémentaire de la rubrique 5 Prévoyance sociale, point 570.33, home, tel que présenté par la municipalité est accepté par 22 voix favorables et 1 avis contraire.

Vote

Les autres crédits complémentaires, tels que présentés par la municipalité, sont acceptés à l'unanimité (23 voix favorables).

5. Approbation des Comptes 2007

Le Président indique que tous les Conseillers généraux ont reçu les documents relatifs aux Comptes 2007, y compris le rapport de contrôle de la fiduciaire, dans les délais prévus, sauf le rapport de la commission de gestion arrivé avec un jour de retard en raison d'un problème administratif.

Résumé du rapport de la commission de gestion par le rapporteur Benoît JOLLIEN.

Les Chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

Sans avis contraire, le Président propose de traiter les Comptes 2007 chapitre par chapitre.

Points 1 et 2 : message introductif

Aucune intervention

Point 3 : Comptes de fonctionnement

Chapitres 0, 2, 4 et 5 : aucune intervention

Chapitre 1

120.431.00, part. de tiers ch. pupillaire : lorsque des tiers font appel au juge, celui-ci encaisse ses propres prestations.

Chapitre 3

309.318.10, animation culturelle : effort demandé pour l'offre culturelle.

330.314.00, entretien chemins pédestres : proposition d'utilisation de ces fonds en faveur du projet de la passerelle de Zeuzier.

Chapitre 6

610.351.00, part. entretien des routes classées : peu de possibilité de budgétiser plus précisément les montants liés aux travaux effectués par le canton. Le montant élevé précédemment était un montant de rattrapage.

630.434.00, part. de tiers aux frais de déneigement : refacturation au canton des travaux effectués par les ouvriers communaux sur le domaine cantonal ; oubli d'une facture ; décision à venir sur la nouvelle définition de « l'intérieur des villages », qui a une incidence sur la répartition des travaux entre commune et canton.

Chapitre 7

720.490.00, apport impôts: discussion autour des taxes et des services autofinancés. Nicole BONVIN explique la problématique de l'élimination des déchets avec augmentation globale des déchets mais aussi augmentation sectorielle liée à un meilleur tri et à des mesures prises (p. ex. déchets verts – interdiction de brûler). La commission travaille sur l'adaptation des taxes.

Chapitre 8

830.365.00, PCT / subv. touristique : importance du tourisme pour la commune.

Dans le domaine de l'énergie, question sur le chauffage à bois d'Anzère : en raison de la modification de la règlementation cantonale et du maintien d'une opposition, le site de la place Bellevue est abandonné mais d'autres solutions sont étudiées.

830, société de développement : un conseiller général demande que le montant global de cette rubrique, affecté au secteur du tourisme, soit soumis au CG. Ses propos sont rectifiés par le président de la commission de gestion : l'ensemble de ce montant ne concerne pas que la SDA.

Chapitre 9

940.420.00, intérêts sur placements : félicitation au secrétaire communal pour ses qualités de gestionnaire.

Point 4: Comptes d'investissements

Chapitres 0, 1, 2, 3, (pas de chapitre 4), 5, 6 et 8 : aucune intervention.

Chapitre 7

Zone de déchets verts : le Président de commune informe qu'une lettre d'appréciation négative a été reçue du canton ; un courrier a à nouveau été envoyé avec les signatures des trois autres communes partenaires.

Chapitre 9

942.525.02 : Maison peinte : Le dossier a été approuvé par le CC ; au rez-de-chaussée se trouvera un caveau, au premier étage un musée de bisses valaisans, puis une partie d'exposition fixe et une partie d'expositions temporaires. Les soumissions sont rentrées, le dossier sera examiné le 26 juin prochain, avec certainement une demande de cautionnement au CG cet automne. Les travaux devaient débuter avant la fin de l'année et durer trois ans en raison de leur complexité dans un bâtiment classé.

Point 5 : Détail du bilan

Aucune intervention

Ouverture de la discussion finale

Question sur l'influence de l'augmentation des prix de l'essence sur les prochains exercices financiers. Le Président de commune répond que la consommation de l'école de Botyre et les véhicules communaux pourront bien sûr faire varier les comptes, mais qu'en contrepartie l'extension

du chauffage à bois permettra de ne pas dépendre du fuel pour les bâtiments communaux de St-Romain.

Vote

Les Comptes 2007 de la commune d'Ayent tels que proposés par la municipalité, le rapport de contrôle de la fiduciaire et le rapport de la commission de gestion sont approuvés à l'unanimité (23 voix favorables).

6. Postulat P-21.02.2008-06 : Plan directeur communal des cheminements piétons.

Le Président : Le bureau a réceptionné le postulat de Mr Patrice Chabbey en date du 21 février 2008. A l'unanimité, le bureau a décidé de ne pas traiter ce postulat lors de la séance d'avril, puisque cette intervention s'est révélée être le seul point de l'ordre du jour. Sans juger de la pertinence de ce postulat, il ne semblait pas raisonnable de convoquer une plénière uniquement pour cet objet. Nous le traitons donc ce soir.

Présentation du postulat par Patrice CHABBEY.

Le conseiller communal Jacques BLANC estime ce postulat pertinent en terme de coordination, mais relève les coûts et contraintes liés à l'aménagement de chemins dans les zones de pente et le problème des propriétés privées.

Les Chefs de groupe acceptent l'entrée en matière, insistant surtout sur l'aspect primordial de la sécurité des chemins empruntés par les écoliers.

Aucune intervention du CG, les Chefs de groupe ayant déjà développé le sujet.

Dans la discussion finale, le Président de commune revient sur le travail à effectuer pour la sécurisation des chemins utilisés par les écoliers avec le projet « Pédibus ». A la suite des remarques émises, le postulant demande tout d'abord d'établir un plan directeur, puis de fixer des priorités et de décider du programme de réalisation.

Vote

Le postulat P-21.02.2008-06 Plan directeur communal des cheminements piétons est accepté par 22 voix favorables et 1 abstention.

Le Président indique que ce postulat doit légalement être traité par la municipalité dans un délai de 12 mois.

7. Divers

Alexandre BLANC demande des informations sur la saison d'hiver de Télé-Anzère SA.

Le Président de commune répond que cette saison a été l'une des plus belles de Télé-Anzère SA, toutefois les créances actuelles sont importantes. Les comptes seront bouclés de manière définitive pour la fin juin.

Alexandre BLANC demande que, selon le RCG, les nominations pour les commissions ad hoc, comme celle prévue pour l'étude du projet de la crèche, passent par les Chefs de groupe.

Le Président en prend acte et s'excuse auprès du chef de groupe, pensant que la procédure avait été suivie selon le RCG.

Patrice CHABBEY: Quand le règlement des quotas sera-t-il présenté au CG?

Le Président de commune : présentation du dossier au CC le 14 juin ; ce règlement sera traité par le CG cette année encore.

Patrice CHABBEY: Les subventions pour les énergies renouvelables ont été reconduites et augmentées. N'y aurait-il pas d'autres possibilités d'action que les subventions, par exemple l'incitation à la mobilité douce, le car-sharing, etc.

Nicole BONVIN explique que la prolongation du règlement et l'augmentation des subventions ont été décidées car elles ont un impact direct sur les choix des particuliers et les constructions (plusieurs maisons Minergie à Ayent).

Elle annonce également que le label « Cité de l'Energie » a été reconduit pour les quatre prochaines années, avec 66,9% de points obtenus. La commune d'Ayent fera par ailleurs l'objet d'un reportage dans la publication Energie suisse qui sera distribuée à tous les ménages.

Patrice CHABBEY demande qu'une revue de presse soit intégrée au site internet de la commune pour diffuser ces informations positives.

Salutations d'usage par le Président de commune.

Le Président annonce qu'une séance plénière sera certainement organisée cet automne ; il demande à la municipalité de prévoir un délai de 6 semaines pour l'étude des dossiers par les commissions et le respect des délais pour la transmission des rapports au CG.

Salutations d'usage et clôture de la séance

LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT

Le Président Aymon Marc La Secrétaire Bonvin Rita